

Appel d'offres (RFP)

RFP # GIN-001

Pour la provision de

Revue de Fondation d'Entrepôt pour le Global Health Supply Chain Program – Procurement and Supply Management (GHSC-PSM) Project en Guinée

Entité contractante :
Global Health Supply Chain Program-
Procurement and Supply Management (GHSC-PSM) Guinea
Parcelle 01-15 sise à Kipe, Commune de Ratoma
Conakry, Guinée

Fondé par :
Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)

Financé sous :
USAID Global Health Supply Chain Program-Procurement and Supply Management (GHSC-PSM) en
Guinée

Numéro de contrat principal n ° AID-OAA-I-15-00004

******* EXIGENCES EN CONDUITE D'ÉTHIQUE ET DES AFFAIRES *******

Chemonics s'engage à assurer l'intégrité des achats et ne sélectionne les fournisseurs qu'en fonction de critères commerciaux objectifs tels que le prix et le mérite technique. Chemonics attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à nos normes de conduite professionnelle, disponibles sur <https://www.chemonics.com/our-approach/standards-business-conduct/>.

Chemonics ne tolère pas la fraude, la collusion entre les offrants, les propositions / offres falsifiées, la corruption ou les pots-de-vin. Toute entreprise ou personne ne respectant pas ces normes sera disqualifiée de ce marché, exclue des futures opportunités de marché et pourra être signalée à la fois à l'USAID et au Bureau de l'Inspecteur général.

Il est strictement interdit aux employés et agents de Chemonics de demander ou d'accepter de l'argent, des frais, des commissions, des crédits, des cadeaux, des pourboires, des objets de valeur ou des compensations de la part de vendeurs ou fournisseurs actuels ou potentiels en échange ou en tant que récompense pour les affaires. Les employés et agents engagés dans cette conduite sont sujets à licenciement et seront signalés à l'USAID et au Bureau de l'Inspecteur général. En outre, Chemonics informera l'USAID et le Bureau de l'Inspecteur général de toute offre de fournisseur d'argent, d'honoraires, de commission, de crédit, de cadeau, de pourboire, d'objet de valeur ou de compensation pour obtenir des affaires.

Les offrants qui répondent à cette demande de propositions doivent inclure les éléments suivants dans le cadre de la soumission de la proposition :

- Divulguer toute relation proche, familiale ou financière avec Chemonics ou le personnel du projet. Par exemple, si le cousin d'un offrant est employé par le projet, l'offrant doit le déclarer.
- Divulguer toute relation familiale ou financière avec les autres offrants qui soumettent des propositions. Par exemple, si le père de l'offrant est propriétaire d'une entreprise qui soumet une autre proposition, l'offrant doit l'indiquer.
- Certifier que les prix de l'offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec tout autre offrant ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Certifier que toutes les informations contenues dans la proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Certifier que vous comprenez et acceptez les interdictions de Chemonics contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

Veuillez contacter Cheikh Gassama ghscpsmginea@gmail.com pour toute question ou préoccupation concernant les informations ci-dessus ou pour signaler toute violation potentielle. Les violations potentielles peuvent également être signalées directement à Chemonics à BusinessConduct@chemonics.com ou par téléphone/Skype au 888.955.6881.

Appel d'offres (RFP) table des matières

Liste des acronymes

Section I Instructions aux offrants

- I.1 Introduction
- I.2 Liste chronologique des événements de proposition
- I.3 Conditions de soumission des offres
- I.4 Critères d'admissibilité
- I.5 Source de financement, code géographique autorisé, et source & origine
- I.6 Période de validité
- I.7 Instructions pour la préparation de la proposition
- I.8 Évaluation et base pour attribution
- I.9 Négociations
- I.10 Conditions de sous-traitance
- I.11 Assurance et services
- I.12 Relations des partis

Section II Contexte, Scope of Work, livrables, et calendrier des livrables

- II.1. Contexte
- II.2. Scope of Work
- II.3. Livrables
- II.4. Calendrier des livrables

Section III Contrat de Sous-Traitance à Prix Fixe (Termes and Clauses)

- Annexe 1 Lettre de motivation
- Annexe 2 Guide pour crée une proposition financière pour contrat de sous-traitance à prix fixe
- Annexe 3 Certifications requises
- Annexe 4 Guide d'enregistrement DUNS et SAM
- Annexe 5 Lettre d'exemption fiscale de USAID

Liste des acronymes

AIDAR	Règlement sur les acquisitions de l'Agence pour le développement international (USAID) / Agency for International Development (USAID) Acquisition Regulation
ASTM	Normes américaines pour les essais et les matériaux / American Standards for Testing and Materials
CFR	Code des Régulations Fédérales / Code of Federal Regulations
CO	Officier de Contrat USAID / USAID Contracting Officer
COP	Chef de parti / Chief of Party
COR	Représentant d'Officier de Contrat USAID / USAID Contracting Officer's Representative
CV	Curriculum Vitae
DBA	Acte de Base de Défense / Defense Base Act
DUNS	Système de numérotation universel de données / Data Universal Numbering System
FAR	Règlement fédéral sur les acquisitions / Federal Acquisition Regulations
FF	Planéité du sol / Floor flatness
FL	Niveau du sol / Floor level
FO	Bureau de terrain / Field Office
GHSC-PSM	Global Health Supply Chain Procurement Supply Management
HQ	Siège / Head Quarters (Chemonics International)
ICC	Conseil International du Code / International Code Council
ICPMA	Association Internationale de Gestion de Projets de Construction / International Construction Project Management Association
LBV	Valeur de charge / Load bearing value
MEDEVAC	Évacuation médicale / Medical Evacuation
MLV	Valeurs locales minimales / Minimum Local Values
PCG	Pharmacie Centrale de Guinée / Central Pharmacy of Guinea
PEPFAR	Plan d'Urgence du Président pour la Lutte contre le Sida / President's Emergency Plan for AIDS Relief
PMI	Initiative du Président contre le Paludisme / President's Malaria Initiative
POC	Point de contact / Point of Contact
RFP	Appel d'offres / Request for Proposals
SAM	Système pour Gestion des Attributions / System for Award Management
SOV	Valeurs globales spécifiées / Specified Overall Values
SOW	Scope of work
U.S.	États-Unis / United States
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international / U.S. Agency for International Development
USAID/Guinea	Mission de l'USAID en Guinée / USAID Mission in Guinea
USG	Gouvernement des États-Unis / U.S. Government
VAT	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) / Value Added Tax

Section I. Instructions aux offrants

I.1. Introduction

Chemonics, l'Acheteur, agissant au nom de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et du Global Health Supply Chain Program-Procurement and Supply Management (GHSC-PSM) en Guinée, sous le numéro de contrat AID-OAA-I-15-00004 sollicite des offres d'entreprises et d'organisations pour soumettre des propositions de participation avec GHSC-PSM Guinée pour effectuer une revue de la fondation d'un entrepôt.

Le but du programme Global Health Supply Chain Program - Procurement and Supply Management (GHSC-PSM) est d'assurer un approvisionnement ininterrompu en produits de santé à l'appui des initiatives de santé publique financées par le Gouvernement des États-Unis dans le monde entier. Le projet fournit un appui direct en matière d'approvisionnement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement au Plan d'urgence présidentiel pour la lutte contre le sida (PEPFAR), à l'Initiative présidentielle contre le paludisme (PMI) et à la santé de la population et de la reproduction. En soutenant les activités de santé mondiales financées par le Gouvernement des États-Unis, le GHSC-PSM développera et gèrera un large éventail de services d'acquisition de produits de santé et d'assistance technique renforçant les systèmes connexes englobant différents éléments d'une chaîne d'approvisionnement complète.

Au niveau national, GHSC-PSM soutient les stratégies et priorités nationales qui font partie des trois objectifs de projet suivants :

- Acquisition globale de produits et logistique
- Assistance technique pour le renforcement des systèmes
- Collaboration mondiale pour améliorer la disponibilité à long terme des produits de santé.

En Guinée, le projet GHSC-PSM se concentre sur l'amélioration de la fourniture de produits de santé essentiels et le renforcement des systèmes nationaux de gestion des médicaments et des produits de santé. En collaboration avec le ministère de la Santé, GHSC-PSM veille à ce que les produits financés par l'USAID soient correctement stockés et distribués à plus de 450 établissements de santé publique. De plus, GHSC-PSM propose une large sélection d'interventions de renforcement des systèmes du niveau central « Last Mile » qui visent à : renforcer le leadership et la coordination de la chaîne d'approvisionnement, améliorer l'accès aux informations logistiques & à la prise de décision et exploiter un entrepôt intégré, et un système de distribution pour fournir durablement des produits de qualité à travers le pays.

À la demande du ministère de la Santé de la République de Guinée, et au nom de l'USAID, le bureau de terrain GHSC-PSM en Guinée a été invité à servir comme principal partenaire d'exécution pour le développement d'un nouvel entrepôt central de qualité pharmaceutique pour la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG). Là où les efforts antérieurs pour faire avancer le développement de l'entrepôt ont été entravés par des problèmes de financement, un effort renouvelé et des engagements financiers solides ont rallié la communauté des donateurs & la République de Guinée afin de fournir les conditions pour le succès. Les efforts précédents comprenaient l'attribution d'un partenaire d'implémentation de l'USAID, la contractualisation d'une entreprise d'architecture et d'ingénierie, l'effectuation de diverses études techniques, l'élaboration d'un plan d'implémentation, et le début des travaux de terrain et de fondation sur le site.

Pour redémarrer le processus de développement, GHSC-PSM doit définir le niveau où se situe actuellement le projet. Le bureau de terrain (FO) du GHSC-PSM propose qu'un ingénieur en construction (expérience géotechnique de préférence), soit engagé pour examiner et évaluer l'état actuel des travaux de fondation achevés. L'évaluation se terminera si les fondations actuelles peuvent ou doivent être finies et accueillir le

bâtiment proposé ou si les fondations doivent être enlevées et une nouvelle fondation et un nouveau plancher construit.

L'élément le plus important de la construction d'un entrepôt est la qualité de la fondation et du sol. Avec l'augmentation des hauteurs d'empilage, la qualité du sol est devenue encore plus critique. Les imperfections des fondations et des planchers sont amplifiées lorsque le produit est stocké jusqu'à 30 pieds/9,144 mètres de hauteur. Étant donné que les entrepôts reposent sur une base solide, une construction incorrecte ou inappropriée à ce niveau empêchera un entreposage optimal et sera extrêmement coûteuse et presque impossible à réparer à l'avenir. Si les analyses préliminaires du sol et le compactage approprié de la terre n'ont pas été correctement effectués, un bon plancher d'entrepôt peut se désintégrer, car la terre en dessous peut se déposer. Dans des cas extrêmes, des bâtiments industriels ont été démolis parce que des réparations n'ont pas pu être effectuées sur des fondations et des sols mal installés.

Objectif de l'activité

Fournir une évaluation détaillée de l'état actuel et faire des recommandations pour la fondation du site et les dalles de plancher, pour inclure – mais sans s'y limiter – l'examen et l'évaluation des livrables suivants.

Résultat attendu : À la suite de l'évaluation, le projet, l'USAID et le ministère de la Santé devraient avoir une compréhension plus claire de la fondation actuelle, des améliorations nécessaires pour entreprendre les plans proposés, ou si la structure existante n'est plus récupérable et doit être retiré.

Garantie de construction

Le contracteur doit garantir que les travaux qu'il exécute (qu'ils soient physiques ou conseillés) seront exempts de tout défaut de fabrication et de matériaux pendant une période d'au moins un (1) an à compter de la date d'achèvement de ceux-ci. Chacun de ces contracteurs sera responsable du remplacement ou de la réparation, sans frais supplémentaires, de tous les travaux effectués ou fournis conformément à son contrat qui deviendront défectueux dans un délai d'un (1) an après l'achèvement des travaux qu'il exécute. La correction de ces travaux comprendra, sans frais supplémentaires, tous les frais et dommages supplémentaires (à l'exclusion des dommages consécutifs et punitifs) liés à un tel enlèvement ou remplacement de tout ou partie des travaux, et/ou du bâtiment et/ou des espaces communs des travaux qui pourraient en être endommagés ou perturbés. Toutes ces garanties aux matériaux ou à l'exécution ou à l'égard des travaux doivent être contenues dans le contrat avec le contracteur qui doit être rédigé de telle sorte que ces garanties s'appliquent au bénéfice du propriétaire et du locataire, selon leurs intérêts, peuvent apparaître et être directement appliqués par l'un ou l'autre.

Les offrants sont invités à soumettre des propositions en réponse à cet appel d'offres conformément à la **Section I Instructions aux offrants**, qui ne fera pas partie du contrat de sous-traitance. Les instructions visent à aider les offrants intéressés à préparer leur offre. Tout contrat de sous-traitance qui en résultera sera guidé par les sections II et III.

Cet appel d'offres n'oblige pas Chemonics à exécuter un contrat de sous-traitance et n'engage pas Chemonics à payer les frais encourus dans la préparation et la soumission des propositions. En outre, Chemonics se réserve le droit de rejeter toute offre, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de Chemonics.

Sauf indication contraire, les périodes indiquées dans l'appel d'offres sont des jours du calendrier consécutifs.

I.2. Liste chronologique des événements de proposition

Le calendrier suivant résume les dates importantes du processus de sollicitation. Les offerants doivent respecter strictement ces délais.

Annonce de l'appel d'offres	30/11/2020
Publication de l'appel d'offres	30/11/2020
Intention de soumissionner	04/01/2021
Date limite pour les questions écrites	04/01/2021
Date limite de pré-inscription à la conférence Virtual Proposal:	08/01/2021
Réponses fournies aux questions/clarifications	la semaine du 11 Janvier, 2021
Conférence de proposition virtuelle	la semaine du 11 Janvier, 2021
Date d'échéance de la proposition	22/01/2021
Attribution de sous-traitance	À déterminer

Les dates ci-dessus peuvent être modifiées à la seule discrétion de Chemonics. Tout changement sera publié dans un amendement à cet appel d'offres.

Intention de soumissionner :

Tous les offerants intéressés doivent soumettre une notification écrite par e-mail adressée à Cheikh Gassama à ghscpsmginea@gmail.com de votre intention de soumissionner avant le 04 Janvier 2021.

Conférence de proposition. Une conférence de proposition virtuelle aura lieu la semaine du 11 janvier 2021 pour donner aux soumissionnaires intéressés l'occasion d'en savoir plus sur le projet GHSC-PSM Guinée et de poser des questions sur cet appel d'offres et le processus de sollicitation. Chemonics invite toute organisation à assister à cette conférence de proposition. Une pré-inscription pour assister à la conférence de proposition est requise. Veuillez envoyer votre demande d'inscription et toute question préalable avant le 08 janvier 2021 à 17h temps Conakry, à Cheikh Gassama à ghscpsmginea@gmail.com.

Des notes écrites de la conférence de proposition seront fournies électroniquement à tous les offerants inscrits, y compris les offerants qui ont soumis des questions écrites avant la conférence de proposition, mais qui n'ont pas pu assister à la conférence de proposition en personne.

Questions écrites et clarifications. Toutes les questions ou clarifications concernant cet appel d'offres doivent être par écrit et soumises, en anglais et/ou en français, à Cheikh Gassama ghscpsmginea@gmail.com au plus tard le lundi 04 janvier 2021 à 17h temps Conakry. Les questions et demandes de clarification, ainsi que les réponses à celles-ci, seront distribuées à tous les destinataires de l'appel d'offres qui ont manifesté leur intérêt pour cet appel d'offres.

Seules les réponses écrites de Chemonics seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation ultérieure. Toute réponse reçue en dehors du canal officiel, qu'elle soit reçue verbalement ou par écrit, de la part d'employés ou de représentants de Chemonics International, du projet GHSC-PSM Guinée ou de toute autre partie, ne sera pas considérée comme une réponse officielle concernant cet appel d'offres.

Date de soumission de la proposition. Toutes les propositions doivent être reçues à la date et à l'heure et en se conformant aux instructions fournies dans la section I.3.

Présentations orales. Chemonics se réserve la possibilité de faire participer certains offerants à des présentations orales avec le comité d'évaluation technique. Les entretiens peuvent consister en des

présentations orales des activités et des approches proposées par les offrants. Les offrants doivent être prêts à faire des présentations au comité d'évaluation technique au bureau GHSC-PSM Guinée, ou virtuellement, dans les 2 jours suivant la réception de la notification.

Attribution du contrat de sous-traitance (estimé). Chemonics sélectionnera la proposition qui offre la meilleure valeur en fonction des critères d'évaluation énoncés dans cet appel d'offres.

I.3. Conditions de soumission des offres

Les offres envoyées par courriel doivent être reçues à la même heure et date à l'adresse suivante :

Cheikh Gassama
GHSC-PSM Guinea Country Director
ghscpsmguinea@gmail.com

Les offres télécopiées ne seront pas prises en considération.

Les offrants sont responsables de s'assurer que leurs offres sont reçues conformément aux instructions énoncées aux présentes. Les offres tardives peuvent être considérées à la discrétion de Chemonics. Chemonics ne peut garantir que les offres tardives seront prises en compte.

Les propositions doivent être soumises uniquement par voie électronique. Les offres tardives seront considérées seulement à la discrétion de Chemonics.

Les propositions techniques et de coût distinctes doivent être soumises par courrier électronique au plus tard à l'heure et à la date spécifiées au point I.2. Les propositions doivent être soumises au point de contact désigné au I.2.

L'offrant doit soumettre la proposition par voie électronique avec jusqu'à 3 pièces jointes (limite de 5 Mo) par courriel compatible avec MS Word, MS Excel, format lisible ou format PDF dans un environnement Microsoft XP. Les offrants ne doivent pas soumettre de fichiers compressés. Les pages nécessitant des signatures manuelles originales doivent être numérisées et envoyées au format PDF sous forme de pièce jointe à un e-mail ou signées à l'aide de signatures électroniques.

Les propositions techniques ne doivent pas faire référence à des données de tarification afin que l'évaluation technique puisse être faite uniquement sur la base du mérite technique.

I.4. Critères d'admissibilité

Pour être jugée recevable, une offre doit inclure tous les documents et sections inclus dans I.4.A et I.4.B.

Chemonics prévoit d'émettre un contrat de sous-traitance avec une société guinéenne ou internationale à condition qu'elle soit légalement enregistrée et reconnue en vertu des lois de Guinée ou du pays où elle a son siège social et qu'elle respecte toutes les réglementations civiles, fiscales et autres applicables. Une telle entreprise ou organisation pourrait inclure une entreprise privée, une organisation à but non lucratif, de la société civile ou une université.

L'attribution se fera sous la forme d'un contrat de sous-traitance ferme à prix fixe (ci-après dénommé « le contrat de sous-traitance »). L'offrant retenu sera tenu de respecter le scope of work et les conditions générales du contrat de sous-traitance, qui sont incorporés dans la section III ici.

Les entreprises et organisations qui soumettent des propositions en réponse à cet appel d'offres doivent répondre aux exigences suivantes :

- (i) Les entreprises ou organisations, qu'elles soient à but lucratif ou non, doivent être légalement enregistrées conformément aux lois de la décision précédente ci-dessus lors de l'attribution du contrat de sous-traitance.
- (ii) Les entreprises exploitées en tant que sociétés commerciales ou autres organisations ou entreprises (y compris les organisations à but non lucratif) dans lesquelles les gouvernements étrangers ou leurs agents ou agences détiennent une participation majoritaire ne sont pas éligibles en tant que fournisseurs de produits et services.
- (iii) Les entreprises ou organisations, à but lucratif ou non, seront invitées à fournir un numéro DUNS si elles sont sélectionnées pour recevoir une sous-subsidation d'une valeur de US\$30,000 ou plus, à moins d'être exemptées conformément aux informations certifiées dans le formulaire de preuve de responsabilité inclus dans les certifications requises à l'annexe 3.

Les offrants peuvent présenter leurs propositions en tant que membre d'un partenariat avec d'autres entreprises ou organisations. Dans de tels cas, le contrat de sous-traitance sera attribué à la société chef de file du partenariat. L'entreprise chef de file est responsable du respect de toutes les conditions générales de sous-traitance et de la conclusion de tous les accords de partenariat, y compris, mais sans s'y limiter, la division du travail, la facturation, etc., avec la ou les autres sociétés. Un partenariat légalement enregistré n'est pas nécessaire à ces fins ; cependant, les différentes organisations doivent s'engager à travailler ensemble dans le respect des conditions du contrat de sous-traitance.

Les offrants doivent être conscients que l'attribution et les implémentations réussies résultant de cet appel d'offres rendront le boursier inéligible à participer à d'éventuelles futures demandes de propositions ou de devis résultant des conclusions de l'évaluation de fondation, incluses dans la portée des travaux de cet appel d'offres.

I.5. Source de financement, code géographique autorisé, source et origine

Tout contrat de sous-traitance résultant de cet appel d'offres sera financé par un financement de l'USAID et sera soumis aux réglementations du gouvernement américain et de l'USAID.

Tous les biens et services offerts en réponse à cet appel d'offres ou fournis dans le cadre de toute adjudication subséquente doivent respecter le code géographique 935 de l'USAID conformément au Code des règlements fédéraux des États-Unis (CFR), 22 CFR §228, disponible sur: <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CFR-2012-title22-vol1/pdf/CFR-2012-title22-vol1-part228.pdf>.

Le pays coopérant pour cet appel d'offres est la Guinée.

Les offrants ne peuvent offrir ou fournir aucun produit, marchandise ou service qui sont fabriqués ou assemblés, expédiés, transportés ou impliquant de toute autre manière l'un des pays suivants : Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie. Les services comprennent les services accessoires relatifs à tout/tous les aspects de ce travail à exécuter dans le cadre d'un contrat subséquent (y compris les frais de transport, de carburant, d'hébergement, de repas et de communication).

I.6. Période de validité

Les propositions des offrants doivent rester valables pendant 90 jours après la date limite de la proposition.

I.7. Instructions pour la préparation de la proposition

1. Lettre de motivation

L'offrant doit utiliser la lettre d'accompagnement fournie à l'annexe 1 de cet appel d'offres, qui confirme les informations organisationnelles et consent à la validité de cette proposition.

2. Proposition technique

La proposition technique comprend les parties ci-dessous. Veuillez noter que la proposition doit répondre aux informations détaillées énoncées dans la section II de cet appel d'offres, qui fournit le contexte, énonce le scope of work, décrit les livrables et fournit un calendrier des livrables.

- **Partie 1 : Approche technique, méthodologie et plan de travail détaillé.** Cette partie ne doit pas dépasser 10 pages.

Cette section devrait inclure les outils et méthodes qui seront utilisés pendant l'évaluation ainsi que les normes auxquelles ces mécanismes adhèrent. La section doit également s'assurer que tous les produits livrables du scope of work sont saisis. Tous les schémas ou plans peuvent être inclus séparément dans une annexe.

Partie 2 : Gestion, personnel clé, et plan de dotation en personnel. Cette partie ne doit pas dépasser 5 pages. Les CV du personnel clé peuvent être inclus dans une annexe à la proposition technique et ne seront pas comptabilisés dans la limite de pages.

Les offrants proposeront du personnel pour les postes clés suivants, nécessaires pour l'implémentation du scope of work :

- Ingénieur de construction (de préférence avec expérience géotechnique)
- Gestionnaire de projet

Partie 3 : Capacités, expérience, et performances passées de l'entreprise. Cette partie ne doit pas dépasser 7 pages.

La partie 3 doit inclure une description de la société/organisation, avec une référence appropriée à toute société mère et filiales. Les offrants doivent inclure des détails démontrant leur expérience et leurs capacités techniques dans l'implémentation de l'approche/méthodologie technique et du plan de travail détaillé. Cela comprend de l'expérience en évaluations de fondations et/ou de revêtements de sol, et de toute évaluation d'ingénierie ou conception technique.

En outre, les offrants doivent inclure 3 à 5 références de performances passées de travaux similaires (dans le cadre de contrats ou de sous-traitants) précédemment implémentés ainsi que les informations de contact des entreprises pour lesquelles ces travaux ont été réalisés. Fournir des lettres de

recommandation de clients/projets commerciaux actuels et/ou passés, d'au moins cinq ans. Les coordonnées doivent inclure au minimum : le nom du point de contact qui peut parler de la performance de l'offrant, le nom et l'adresse de l'entreprise pour laquelle le travail a été effectué, ainsi que l'adresse e-mail et le numéro de téléphone du point de contact. Chemonics se réserve le droit de vérifier des références supplémentaires non fournies par un offrant.

3. Proposition de coût

La proposition de coût est utilisée pour déterminer quelles propositions représentent la meilleure valeur et sert de base de négociation avant l'attribution d'un sous-contrat.

Le prix du contrat de sous-traitance à attribuer sera un prix forfaitaire tout compris. Néanmoins, aux fins de la proposition, les offrants doivent fournir un budget détaillé indiquant les principaux postes ainsi qu'un descriptif du budget. Veuillez voir Annexe 2 de cet appel d'offres pour des instructions détaillées et un exemple de structure de coûts.

Aucun bénéfice, frais, taxes ou frais supplémentaires ne peuvent être ajoutés après l'attribution. Étant donné que GHSC-PSM Guinée est un projet financé par l'USAID et implémenter dans le cadre d'un accord bilatéral entre la Guinée et le gouvernement des États-Unis, les offrants ne doivent pas inclure la TVA et les droits de douane dans leur proposition de coût. L'USAID a fourni une lettre d'exemption à cet effet, dont une copie est jointe à l'annexe 5.

4. Certifications requises

Toutes les offres doivent fournir une liste de toutes les certifications d'entreprise et/ou certifications d'association à toutes adhésions internationales (ICPMA, ASTM, ICC, ISO et ASCM). Veuillez fournir des copies de ces certifications lors de la soumission.

I.8 Évaluation et base pour attribution

Cet appel d'offres utilisera le processus de compromis pour déterminer la meilleure valeur comme indiqué dans FAR 15.101-1. Cela signifie que chaque proposition sera évaluée et notée par rapport aux critères d'évaluation et aux sous-critères d'évaluation, qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Chemonics attribuera un contrat de sous-traitance à l'offrant dont la proposition représente la meilleure valeur pour Chemonics et le projet GHSC-PSM Guinée. Chemonics peut attribuer à un offrant un prix plus élevé s'il est déterminé que l'évaluation technique la plus élevée de cet offrant mérite le coût/prix supplémentaire.

Les points d'évaluation ne seront pas attribués pour le coût, mais aux fins de l'évaluation générale de cet appel d'offres, et aux facteurs d'évaluation technique autres que le coût – lorsqu'ils sont combinés – sont considérés à peu près égaux aux facteurs de coût. Le coût sera principalement évalué pour son réalisme et sa raisonnable. Si les scores techniques sont jugés presque égales, le coût deviendra le facteur déterminant.

Lors de l'évaluation des propositions, Chemonics utilisera les critères et sous-critères d'évaluation suivants :

Critère d'évaluation	Sous-critères d'évaluation	Points maximum
Approche technique, méthodologie, et plan de travail détaillé		

	Savoir-faire technique – Chemonics évaluera si la proposition explique, comprend et répond aux objectifs du projet tels qu'énoncés dans la portée des travaux. Cela inclut le respect des livrables et la compréhension de la meilleure façon de mesurer et d'évaluer l'état actuel de la fondation, en gardant à l'esprit son utilisation prévue.	25 points
	Approche et méthodologie – Chemonics évaluera si l'approche du programme proposée, les activités détaillées et le calendrier suggéré satisfont aux exigences de l'exécution efficace et efficiente de la portée des travaux. Les facteurs comprennent les normes et les paramètres d'évaluation, les outils utilisés pour des choses telles que l'analyse du sol et les modèles utilisés pour l'analyse.	25 points
	Engagement envers les données – Chemonics évaluera si l'approche proposée mesure efficacement et fournit une évaluation concrète et factuelle de la fondation actuelle. Cela comprend des indicateurs et des mesures standard de l'industrie, ainsi que des rapports détaillés.	10 points
Points totaux – Approche technique		60 points
Gestion, personnel clé, et plan de dotation en personnel		
	Qualifications du personnel – Chemonics évaluera les curriculum vitae (CV) des membres de l'équipe proposés et évaluera si l'offre a l'expérience et les capacités nécessaires pour exécuter le scope of work.	15 points
Points totaux - Gestion		15 points
Capacités, expérience, et performances passées de l'entreprise		
	Contexte et expérience de l'entreprise - Chemonics évaluera si l'expérience de l'entreprise est pertinente pour la portée des travaux du projet.	15 points
	Chemonics évaluera le rendement passé des offrants en contactant trois références qui peuvent indiquer le rendement passé de l'offrant pour des projets de taille et de portée similaires.	10 points
Points totaux - Capacités d'entreprise		25 points
Points totaux		100 points

I.9 Négociations

Les meilleures propositions d'offre sont demandées. Il est prévu qu'un contrat de sous-traitance sera attribué uniquement sur la base des offres originales reçues. Cependant, Chemonics se réserve le droit de mener des discussions, des négociations et/ou de demander des clarifications avant d'attribuer un sous-contrat. En outre, Chemonics se réserve le droit de mener une gamme compétitive et de limiter le nombre d'offrants dans la gamme compétitive pour permettre un environnement d'évaluation efficace parmi les propositions les mieux notées. Les offrants les mieux notés, tels que déterminés par le comité d'évaluation technique, peuvent être invités à soumettre leurs meilleurs prix ou réponses dans une gamme compétitive. À la seule discrétion de Chemonics, les offrants peuvent être invités à faire des présentations orales. Si cela est considéré comme une opportunité, Chemonics se réserve le droit de faire des attributions séparées par composant ou de ne faire aucune attribution du tout.

I.10 Conditions de sous-traitance

Ceci s'agit uniquement d'un appel d'offres et n'oblige en aucun cas Chemonics à attribuer un contrat de sous-traitance. En cas de négociation de sous-traitance, tout contrat de sous-traitance qui en résultera sera soumis et régi par les termes et clauses détaillés dans la section III. Chemonics utilisera le modèle présenté dans la section III pour finaliser le contrat de sous-traitance. Les termes et clauses ne sont pas sujets à négociation. En soumettant une proposition, les offrants certifient qu'ils comprennent et acceptent toutes les conditions et clauses contenues dans la section III.

I.11 Assurances et services

Dans les deux semaines suivant la signature du contrat de sous-traitance, l'offrant, à ses frais (sauf que DBA sera remboursable à l'offrant au prix coûtant), devra souscrire et maintenir en vigueur, sur toutes ses opérations, une assurance conformément à l'information ci-dessous. Les politiques d'assurance doivent être présentées sous une forme et être émises par une ou plusieurs sociétés jugées satisfaisantes par Chemonics. À la demande de Chemonics, le Fournisseur fournira à Chemonics les certificats d'assurance des compagnies d'assurance qui préciseront les dates d'entrée en vigueur des politiques, les limites de responsabilité en vertu de celles-ci, et contiendront une disposition selon laquelle ladite assurance ne sera résiliée qu'à trente (30) jours de préavis par écrit à Chemonics. Le fournisseur ne doit annuler aucune politique d'assurance requise en vertu des présentes avant ou après l'achèvement des travaux sans le consentement écrit de Chemonics.

DEFENSE BASE ACT (DBA) INSURANCE

a) FAR 52.228-3 WORKER'S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT INSURANCE) (APR 1984) [Updated by AAPD 05-05 — 02/12/04]

Le Sous-traitant doit (a) fournir, avant l'exécution de ce Contrat de sous-traitance, une protection ou une assurance d'indemnisation des accidents du travail comme l'exige la loi Defense Base Act (DBA) (42 U.S.C. 1651 et suivants) et (b) la maintenir en vigueur jusqu'à la fin de l'exécution du contrat. Le Sous-traitant doit intégrer dans tous les contrats de sous-traitance de niveau inférieur autorisés par Chemonics en vertu du présent Contrat de sous-traitance auquel la loi Defense Base Act s'applique, une clause similaire imposant à ces sous-traitants de niveau inférieur de se conformer à la loi Defense Base Act. L'assurance DBA offre une protection critique et des limites de responsabilité. Le sous-traitant doit fournir une preuve de couverture d'assurance DBA à Chemonics sur demande. Chemonics vérifiera au moins la couverture des projets dans des environnements à haut risque et où Chemonics peut assurer la sécurité.

(b) AIDAR 752.228-3 WORKERS' COMPENSATION (DEFENSE BASE ACT) [Mise à jour par AAPD 05-05 — 02/12/04]

Conformément à la clause AIDAR 728.308, la couverture supplémentaire suivante doit être ajoutée à la clause spécifiée dans les réglementations FAR 52.228-3.

(b)(1) Le Sous-traitant accepte de fournir une assurance DBA conformément aux termes du contrat conclu entre l'USAID et la compagnie d'assurance de l'USAID à moins que le Sous-traitant ne possède déjà un programme d'auto-assurance approuvé par le Ministère du travail américain ou un accord de tarification rétroactif approuvé pour une assurance DBA.

(b)(2) Si l'USAID ou le Sous-traitant a obtenu un droit de dispense de couverture DBA (voir la clause AIDAR 728.305-70(a)) pour les employés du Sous-traitant qui ne sont pas des citoyens ou des résidents américains ou qui n'ont pas été embauchés aux États-Unis, le Sous-traitant accepte de fournir à ces employés une assurance d'indemnisation des accidents du travail conformément aux lois du pays dans lequel les employés travaillent ou, si cela est plus avantageux pour les employés, conformément aux lois en vigueur dans leur pays natal.

(b)(3) Le Sous-traitant accepte également d'intégrer dans tous les contrats de sous-traitance de niveau inférieur dépendant du présent contrat auxquels la loi DBA s'applique, une clause similaire à celle-ci, y compris la phrase imposant à tous les sous-traitants de niveau inférieur autorisés par Chemonics de fournir une assurance d'indemnisation des accidents du travail valable à l'étranger et d'obtenir une couverture DBA conformément aux exigences du contrat de l'USAID.

(b)(4) Compagnie d'assurance DBA de l'USAID.

Conformément à la clause de ce Contrat de sous-traitance intitulée « Worker's Compensation Insurance (Defense Base Act) » (AIDAR 752.228 03), le Sous-traitant doit souscrire à une telle assurance auprès de la compagnie d'assurance de l'USAID. Cette compagnie d'assurance à la date d'entrée en vigueur de ce Contrat de sous-traitance est Allied World Assurance Company (AWAC). L'agent et l'administrateur du programme est AON Risk Insurance Services West, Inc. L'adresse est : AON, 2033 N. Main St., Suite 760, Walnut Creek, CA 94596-3722. Point de contact est Fred Robinson : (o) 925-951-1856, fax : 925-951-1890, E-Mail: Fred.Robinson@aon.com. Le sous-traitant doit demander la couverture directement à AON Risk Insurance Services Inc., l'agent pour AWAC DBA Insurance. Pour obtenir des instructions sur le formulaire de demande requis et les conditions de soumission, veuillez-vous référer à l'AAPD 17-01. Conformément à AIDAR 752.228-70, l'évacuation médicale est une exigence d'assurance distincte pour l'exécution à l'étranger des contrats de sous-traitance financés par l'USAID ; L'assurance Defence Base Act ne couvre pas l'évacuation médicale. Les coûts de l'assurance DBA sont admissibles et remboursables en tant que coût direct de ce sous-contrat.

(c) AIDAR 752.228-7 INSURANCE ON PRIVATE AUTOMOBILES Conformément à la clause du présent contrat de sous-traitance intitulée «Insurance Liability to Third Persons» (AIDAR 752.228-07), si le sous-traitant ou l'un de ses employés, consultants ou personnes à sa charge transporte ou fait transporter (que ce soit aux frais de sous-traitance ou non) automobiles privées vers le pays coopérant, ou si l'un d'entre eux achète une automobile dans le pays coopérant, le sous-traitant doit, pendant la période du présent contrat de sous-traitance, s'assurer que toutes ces automobiles pendant cette propriété dans le pays coopérant seront couvertes par un -up police d'assurance émise par une entreprise fiable offrant une couverture minimale de US\$10,000/US\$20,000 pour les blessures aux personnes et de US\$5,000 pour les dommages matériels, ou toute autre couverture minimale qui peut être fixée par le directeur de mission compétent, payable en dollars américains ou équivalent dans la monnaie du pays coopérant. Les frais de prime d'une telle assurance ne seront pas remboursables en vertu du présent contrat de sous-traitance.

(d) AIDAR 752.228-70 Services d'évacuation sanitaire (MEDEVAC) (JUILLET 2007) [Mise à jour par AAPD 06-01].

(1) Le Sous-traitant doit fournir une couverture MEDEVAC aux citoyens américains, étrangers résidant aux États-Unis et employés ressortissant de pays tiers ainsi qu'à leur ayant-droits (ci-après l'« individu ») séjournant à l'étranger dans le cadre d'un contrat direct financé par l'USAID. Chemonics s'engage à rembourser tous frais de couverture MEDEVAC raisonnables, admissibles et attribuables encourus dans le cadre de ce contrat de sous-traitance. L'Agent de négociation des contrats de l'USAID déterminera par le biais de Chemonics le caractère raisonnable, admissible et attribuable des frais en fonction des principes des frais applicables et conformément aux normes de comptabilisation des dépenses.

(2) Exceptions :

(i) Le Sous-traitant n'est pas tenu de fournir une assurance MEDEVAC aux employés éligibles et à leurs ayant-droits bénéficiant d'une assurance maladie offrant une couverture MEDEVAC suffisante, approuvée par Chemonics.

(ii) Le Directeur de mission de l'USAID, par le biais de Chemonics, peut renoncer par un accord écrit à la nécessité d'une telle couverture. Cette décision doit être prise en s'appuyant sur des constatations montrant que la qualité des soins médicaux locaux ou que d'autres circonstances éliminent la nécessité d'une telle couverture pour les employés éligibles et leurs ayant-droits en mission à l'étranger.

(3) S'il est autorisé à conclure des contrats de sous-traitance de niveau inférieur, le Sous-traitant doit inclure une clause similaire dans tous les contrats de sous-traitance nécessitant l'intervention d'employés du Sous-traitant à l'étranger.

e) En plus des exigences d'assurance ci-dessus, le fournisseur doit, au minimum, souscrire l'assurance suivante dans la forme et le fond satisfaisantes pour Chemonics qui sont couvertes par les taux fixes standard de la section 3.

TYPE	LIMITE MINIMALE
(a) Defence Base Act ou équivalent pour les ressortissants dérogés conformément aux FAR 52.228-3 et 52.228-4. La couverture s'étendra à la responsabilité de l'employeur en cas de blessures corporelles, de décès et de maladie professionnelle.	Tel que requis par DBA
(b) Responsabilité générale complète pour chaque événement Limite unique combinée pour les blessures corporelles et/ou les dommages matériels.	\$1,000,000 \$2,000,000
(c) Responsabilité automobile Limite unique combinée à chaque occurrence	Tel que requis par AIDAR 752.228-7 et \$1,000,000
(d) Autre assurance obligatoire - Additif d'assurance parapluie (b) et (c) ci-dessus	\$1,000,000/ \$2,000,000

I. 12 Relations des partis

En soumettant une réponse à cet appel d'offres, les offerants comprennent que l'USAID n'est pas partie à cette sollicitation et l'offrant accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - à Chemonics International pour examen, car l'USAID n'envisagera pas protestations qui lui ont été faites dans le cadre de contrats de sous-traitance financés par l'USAID. Chemonics, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour ce marché.

Section II Contexte, Scope of Work, livrables, et calendrier des livrables

II.1. Contexte

Le but du programme Global Health Supply Chain Program - Procurement and Supply Management (GHSC-PSM) est d'assurer un approvisionnement ininterrompu en produits de santé à l'appui des initiatives de santé publique financées par le Gouvernement des États-Unis dans le monde entier. Le projet fournit un appui direct en matière d'approvisionnement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement au Plan d'urgence présidentiel pour la lutte contre le sida (PEPFAR), à l'Initiative présidentielle contre le paludisme (PMI) et à la santé de la population et de la reproduction. En soutenant les activités de santé mondiales financées par le Gouvernement des États-Unis, le GHSC-PSM développera et gèrera un large éventail de services d'acquisition de produits de santé et d'assistance technique renforçant les systèmes connexes englobant différents éléments d'une chaîne d'approvisionnement complète.

Au niveau national, GHSC-PSM soutient les stratégies et priorités nationales qui font partie des trois objectifs de projet suivants :

- Acquisition globale de produits et logistique
- Assistance technique pour le renforcement des systèmes
- Collaboration mondiale pour améliorer la disponibilité à long terme des produits de santé.

En Guinée, le projet GHSC-PSM se concentre sur l'amélioration de la fourniture de produits de santé essentiels et le renforcement des systèmes nationaux de gestion des médicaments et des produits de santé. En collaboration avec le ministère de la Santé, GHSC-PSM veille à ce que les produits financés par l'USAID soient correctement stockés et distribués à plus de 450 établissements de santé publique. De plus, GHSC-PSM propose une large sélection d'interventions de renforcement des systèmes du niveau central « Last Mile » qui visent à : renforcer le leadership et la coordination de la chaîne d'approvisionnement, améliorer l'accès aux informations logistiques & à la prise de décision et exploiter un entrepôt intégré, et un système de distribution pour fournir durablement des produits de qualité à travers le pays.

II.2. Scope of Work

À la demande du ministère de la Santé de la République de Guinée, et au nom de l'USAID, le bureau de terrain GHSC-PSM en Guinée a été invité à servir de principal partenaire d'exécution pour le développement d'un nouvel entrepôt central de qualité pharmaceutique pour la centrale Pharmacie de Guinée (PCG). Là où les efforts antérieurs pour faire avancer le développement de l'entrepôt ont été entravés par des problèmes de financement, un effort renouvelé et des engagements financiers solides ont rallié la communauté des donateurs et la République de Guinée et posé les conditions du succès. Les efforts précédents comprenaient l'affectation d'un partenaire de mise en œuvre de l'USAID, la passation de marchés d'une entreprise d'architecture et d'ingénierie, la mise en œuvre de diverses études techniques, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et le début des travaux de terrain et de fondation sur le site.

Pour redémarrer le processus de développement, GHSC-PSM doit définir le niveau où se situe actuellement le projet. Le bureau de terrain (FO) du GHSC-PSM propose qu'un ingénieur en construction (expérience géotechnique de préférence), soit engagé pour examiner et évaluer l'état actuel des travaux de fondation achevés. L'évaluation se terminera si les fondations actuelles peuvent ou doivent être finies et accueillir le bâtiment proposé, ou si les fondations doivent être enlevées et une nouvelle fondation et un nouveau plancher construit.

L'élément le plus important de la construction d'un entrepôt est la qualité de la fondation et du sol. Avec l'augmentation des hauteurs d'empilage, la qualité du sol est devenue encore plus critique. Les imperfections

des fondations et des planchers sont amplifiées lorsque le produit est stocké jusqu'à 30 pieds/9,144 mètres de hauteur. Étant donné que les entrepôts reposent sur une base solide, une construction incorrecte ou inappropriée à ce niveau empêchera un entreposage optimal et sera extrêmement coûteuse et presque impossible à réparer à l'avenir. Si les analyses préliminaires du sol et le compactage approprié de la terre n'ont pas été correctement effectués, un bon plancher d'entrepôt peut se désintégrer, car la terre en dessous peut se déposer. Dans des cas extrêmes, des bâtiments industriels ont été démolis parce que des réparations n'ont pas pu être effectuées sur des fondations et des sols mal installés.

Objectif de l'activité

Fournir une évaluation détaillée de l'état actuel et faire des recommandations pour la fondation du site et les dalles de plancher, pour inclure – mais sans s'y limiter – l'examen et l'évaluation des livrables suivants.

Résultat attendu : À la suite de l'évaluation, le projet, l'USAID et le ministère de la Santé devraient avoir une compréhension plus claire de la fondation actuelle, des améliorations nécessaires pour entreprendre les plans proposés, ou si la structure existante n'est plus récupérable et doit être retiré.

Garantie de construction

Le contracteur doit garantir que les travaux qu'il exécute (qu'ils soient physiques ou conseillés) seront exempts de tout défaut de fabrication et de matériaux pendant une période d'au moins un (1) an à compter de la date d'achèvement de ceux-ci. Chacun de ces contracteurs sera responsable du remplacement ou de la réparation, sans frais supplémentaires, de tous les travaux effectués ou fournis conformément à son contrat qui deviendront défectueux dans un délai d'un (1) an après l'achèvement des travaux qu'il exécute. La correction de ces travaux comprendra, sans frais supplémentaires, tous les frais et dommages supplémentaires (à l'exclusion des dommages consécutifs et punitifs) liés à un tel enlèvement ou remplacement de tout ou partie des travaux, et / ou du bâtiment et / ou des espaces communs des travaux qui pourraient en être endommagés ou perturbés. Toutes ces garanties ou garanties quant aux matériaux ou à l'exécution ou à l'égard des travaux doivent être contenues dans le contrat avec le contracteur qui doit être rédigé de telle sorte que ces garanties ou garanties s'appliquent au bénéfice du propriétaire et du locataire, selon leurs des intérêts peuvent apparaître et peuvent être directement appliqués par l'un ou l'autre.

II.3. Activités : Les activités suivantes ne sont pas censées constituer une liste complète et définitive pour mener une évaluation appropriée de la fondation. On s'attend à ce que le soumissionnaire fasse rapport à l'équipe HSS de Chemomics si des activités supplémentaires sont nécessaires pour déterminer l'étendue et l'état complet de la fondation.

L'offrant retenu doit réaliser les activités suivantes, conformément au calendrier ci-dessous :

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 2 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 1 : L'inspection de tous les dessins d'architecture existants pour établir une base de référence pour déterminer les travaux de béton/maçonnerie qui ont été effectués conformément aux normes internationales de construction.

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 4 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 2 : Échantillons de base pour dalles coulées sur le sol, les semelles, et les piliers

Activité n ° 3 : Capacité structurelle, adéquation, et intégrité des travaux achevés analysés et évalués

Activité n ° 4 : Analyse du sol de la sous-couche, y compris l'analyse du compactage et de la dégradation de la terre.

Activité n ° 5 : Drainage du site/inspection du nivellement et calculs (devrait être une pente descendante minimale de 5% et se poursuivre sur au moins 4 mètres) pour déterminer un écoulement positif adéquat de l'eau.

Activité n ° 6 : Déterminer la LBV (valeur portante du sol) sous la dalle existante sur le sol et toutes les zones exposées à finir.

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 5 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 7 : Effectuer tous les calculs de charge relatifs à la fondation/structure (pour inclure les prises de pied, la dalle sur le sol, ou les piliers).

- Type de prise de pied (conception/design) et profondeur
- Barres d'armature (rebar) utilisé et quelle jauge
- Mélange de béton utilisé (résistance à la compression)
- Consistance d'affaissement utilisée

Activité n ° 8 : Énumérez les écarts ou les preuves dans la dalle partiellement complétée sur le sol :

- Une base de sol a-t-elle été utilisée ?
- Barres d'armature (rebar) utilisé ? (Jauge)
- Mélange de béton appliqué et résistance à la compression
- Consistance d'affaissement utilisée pendant la coulée
- Des joints de dilatation ont-ils été appliqués ? À quelle distance/envergure ?
- Décoloration
- Mise à l'échelle
- Effritement ou délaminage
- « Cracking »
- Rétrécissement plastique
- Craquage/curling
- Joints de dilatation ou de contrôle
- Points de contrôle utilisés
- Protubérances des utilitaires (liste des conditions)
- Preuve de tassement ou de déplacement de la dalle
- Preuve de perturbation de la sous-couche, dégradation dans les zones exposées
- Preuve de corrosion des barres d'armature (rebar) exposées ou des matériaux de renforcement en acier
- Preuve de mise en commun d'eau

Activité n ° 9 : Rapport structurel sur la détermination de la capacité des dalles coulées à résister à des contraintes mécaniques suffisantes pour supporter des MHE (chariots élévateurs à contrepoids), des véhicules de 30/40 tonnes dans les zones de réception/d'expédition, et des rayonnages à palettes entièrement chargés.

Activité n ° 10 : Rapport structurel sur la capacité, l'adéquation, et l'intégrité des travaux achevés.

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 6 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 11 : Fournir un relevé topographique de la propriété s'il n'en existe pas.

Activité n ° 12 : Inspecter/évaluer l'aménagement paysager existant, les arbustes et les arbres, sauf pour tout effet négatif facilement apparent sur les fondations/la structure du bâtiment, y compris les plans de labourage/d'enlèvement des arbustes et racines dangereux.

Activité n ° 13 : Inspecter toute structure physique ou approche d'entrée/sortie et les tabliers pour une application et interaction appropriée avec la structure proposée.

Activité n ° 14 : Niveau et planéité du sol en béton :

- Le contracteur fournira deux valeurs pour les travaux déjà réalisés sur la dalle coulée existante : les valeurs globales spécifiées (SOV) pour planéité du sol (FF) et niveau du sol (FL), ainsi que les valeurs locales minimales (MLV) pour FF et FL.
- Les valeurs locales minimales fournissent des critères pour les valeurs FF et FL minimales admissibles pour chaque section de béton placée (ou pour chaque « coulée ») sur un projet. Les lectures MLV peuvent être enregistrées pour un étage individuel ou plusieurs lectures MLV peuvent être prises sur un grand étage composé de plusieurs sections (« verse »). Les critères de valeur locale minimale seront souvent inférieurs (moins plats/niveau) que les valeurs globales spécifiées pour permettre une marge d'erreur lors de la mise en place du béton. Référence ASTM E1155 (ou équivalent à la norme locale ou régionale), la méthode de test standard pour déterminer la planéité du sol FF et les nombres de nivellement du sol FL.

Limitations/exclusions (s'appliquent aux travaux installés par d'autres)

- Non responsable des prises de pied ou des fondations cachées/dissimulées sous le niveau de finition/l'élévation du plancher.
- Non responsable de l'inspection/évaluation de tous les poteaux et poutres en acier de construction cachés de la vue.
- Non responsable de toute ligne d'approvisionnement ou de drainage cachée, des câbles d'approvisionnement ou de communication Internet sous la dalle existante sur le sol ou le nivellement terminé.
- Toute constatation de l'inspection réelle entraînant un impact négatif ou une insuffisance substantielle du fonctionnement structurel et mécanique final de l'entrepôt proposé.
- Non responsable de toute inspection de l'état de l'eau (validation de l'approvisionnement des sprinklers, approvisionnement en eau régulière ou drainage), travaux ou exigences électriques, de gaz ou de communication.

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 8 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 15 : Rapport technique comprenant au minimum

- Briefing initial de pays
- Rapport technique détaillant les activités suivantes (Rapport sur les résultats de l'enquête de la fondation : projet d'entrepôt en Guinée), toutes les activités d'assainissement comprenant des recommandations
- Effectuer des appels hebdomadaires de mise à jour lors de la revue entre le bureau de terrain (FO) et le siège de PSM
- Recommandations pour confirmer ou réviser les éléments de conception de l'entrepôt sur la base d'une revue approfondie des documents
- Conseiller sur les mesures pour sécuriser toutes les zones de la fondation jugées utilisables/intactes
- De-brief de pays

II.4. Calendrier des livrables

L'offrant retenu doit soumettre les livrables décrits ci-dessus conformément au calendrier des livrables suivant :

Numéro de livrable	Nom du livrable	Date d'échéance
1	Rapport Technique Final (Final Technical Report)	8 semaines suivant la signature du contrat

* Les numéros et noms des livrables font référence à ceux décrits en détail au II.3 ci-dessus.

Section III Contrat de Sous-Traitance à Prix Fixe (Termes and Clauses)

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE À PRIX FIXE

Entre

CHEMONICS INTERNATIONAL INC.

Et

À déterminer

Ci-après dénommé le « Sous-traitant »

Pour

USAID Global Health Supply Chain Program – Procurement & Supply Management Project

CONTRAT PRINCIPAL USAID No. AID-OAA-I-15-00004

Ordre de Mission 2 : AID-OAA-TO-15-00009

Ordre de Mission 3 : AID-OAA-TO-15-00010

Ordre de Mission 4 : AID-OAA-TO-16-00018

Numéro du Contrat de sous-traitance : **À déterminer**

Date de commencement : **À déterminer**

Date de fin : **À déterminer**

Prix fixe total : À déterminer

ATTRIBUÉ PAR :

Chemonics International Inc.

1717 H Street, N.W.

Washington, D.C. 20006 (États-Unis)

ATTRIBUÉ À : À déterminer

Numéro d'identification fiscale du Sous-traitant : **À DÉTERMINER**

Numéro DUNS du Sous-traitant : **À DÉTERMINER**

Contenu

SECTION A. CONTEXTE, ÉTENDUE DES TRAVAUX, ÉLÉMENTS LIVRABLES ET CALENDRIER DES LIVRABLES	23
SECTION B. CREATION DE RAPPORTS ET DIRECTION TECHNIQUE.....	27
SECTION C. PERIODE D'EXECUTION	28
SECTION D. CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE A PRIX FIXE, FACTURATION, ET PAIEMENT	28
SECTION E – SECTION Z. À DETERMINER.....	
ANNEXE 1. LETTRE DE MOTIVATION	30
ANNEXE 2. GUIDE POUR CREE UNE PROPOSITION FINANCIERE POUR CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE A PRIX FIXE	31
ANNEXE 3. CERTIFICATIONS REQUISES	33
ANNEXE 4. GUIDE D'ENREGISTREMENT DUNS ET SAM	37
ANNEXE 5. LETTRE D'EXEMPTION FISCALE DE USAID / USAID TAX EXEMPTION LETTER	41

Le Sous-traitant accepte de fournir et de livrer tous les éléments ou services énoncés ou autrement identifiés ci-dessus et/ou sur tout document pouvant faire suite aux présentes ou mentionné dans les présentes.

Les droits et obligations des parties eu égard au présent contrat de sous-traitance à prix fixe sont soumis et régis par les documents ci-après : (a) le présent contrat de sous-traitance ; et (b) les dispositions et spécifications ci-jointes ou intégrées par référence aux présentes. (Les pièces jointes sont listées dans les présentes.)

For/Pour
Chemonics International Inc.

For/Pour
{À déterminer}

By/Par :

By/Par :

{Nom}

{Nom}

{Titre}

{Titre}

Date Signed/Fait le : {date}

Date Signed/Fait le : {date}

Place Signed/Lieu signé : {lieu}

Place Signed/ Lieu signé : {lieu}

Chemonics est un employeur offrant à tous les mêmes opportunités et nous refusons toute discrimination fondée sur l'origine (nationale ou ethnique), la couleur de la peau, le sexe, la religion, l'âge, le niveau de revenus, le handicap et les données génétiques.

Section A. Contexte, Étendue des travaux, Éléments livrables et Calendrier des livrables

A.1. Contexte

Le but du programme Global Health Supply Chain Program - Procurement and Supply Management (GHSC-PSM) est d'assurer un approvisionnement ininterrompu en produits de santé à l'appui des initiatives de santé publique financées par le Gouvernement des États-Unis dans le monde entier. Le projet fournit un appui direct en matière d'approvisionnement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement au Plan d'urgence présidentiel pour la lutte contre le sida (PEPFAR), à l'Initiative présidentielle contre le paludisme (PMI) et à la santé de la population et de la reproduction. En soutenant les activités de santé mondiales financées par le Gouvernement des États-Unis, le GHSC-PSM développera et gèrera un large éventail de services d'acquisition de produits de santé et d'assistance technique renforçant les systèmes connexes englobant différents éléments d'une chaîne d'approvisionnement complète.

Au niveau national, GHSC-PSM soutient les stratégies et priorités nationales qui font partie des trois objectifs de projet suivants :

- Acquisition globale de produits et logistique
- Assistance technique pour le renforcement des systèmes
- Collaboration mondiale pour améliorer la disponibilité à long terme des produits de santé.

En Guinée, le projet GHSC-PSM se concentre sur l'amélioration de la fourniture de produits de santé essentiels et le renforcement des systèmes nationaux de gestion des médicaments et des produits de santé. En collaboration avec le ministère de la Santé, GHSC-PSM veille à ce que les produits financés par l'USAID soient correctement stockés et distribués à plus de 450 établissements de santé publique. De plus, GHSC-PSM propose une large sélection d'interventions de renforcement des systèmes du niveau central « Last Mile » qui visent à : renforcer le leadership et la coordination de la chaîne d'approvisionnement, améliorer l'accès aux informations logistiques & à la prise de décision et exploiter un entrepôt intégré, et un système de distribution pour fournir durablement des produits de qualité à travers le pays.

A.2. Scope of Work

À la demande du ministère de la Santé de la République de Guinée, et au nom de l'USAID, le bureau de terrain GHSC-PSM en Guinée a été invité à servir de principal partenaire d'exécution pour le développement d'un nouvel entrepôt central de qualité pharmaceutique pour la centrale Pharmacie de Guinée (PCG). Là où les efforts antérieurs pour faire avancer le développement de l'entrepôt ont été entravés par des problèmes de financement, un effort renouvelé et des engagements financiers solides ont rallié la communauté des donateurs et la République de Guinée et posé les conditions du succès. Les efforts précédents comprenaient l'affectation d'un partenaire de mise en œuvre de l'USAID, la passation de marchés d'une entreprise d'architecture et d'ingénierie, la mise en œuvre de diverses études techniques, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et le début des travaux de terrain et de fondation sur le site.

Pour redémarrer le processus de développement, GHSC-PSM doit définir le niveau où se situe actuellement le projet. Le bureau de terrain (FO) du GHSC-PSM propose qu'un ingénieur en construction (expérience géotechnique de préférence), soit engagé pour examiner et évaluer l'état actuel des travaux de fondation achevés. L'évaluation se terminera si les fondations actuelles peuvent ou doivent être finies et accueillir le bâtiment proposé, ou si les fondations doivent être enlevées et une nouvelle fondation et un nouveau plancher construit.

L'élément le plus important de la construction d'un entrepôt est la qualité de la fondation et du sol. Avec l'augmentation des hauteurs d'empilage, la qualité du sol est devenue encore plus critique. Les imperfections des fondations et des planchers sont amplifiées lorsque le produit est stocké jusqu'à 30 pieds/9,144 mètres de hauteur. Étant donné que les entrepôts reposent sur une base solide, une construction incorrecte ou inappropriée à ce niveau empêchera un entreposage optimal et sera extrêmement coûteuse et presque impossible à réparer à l'avenir. Si les analyses préliminaires du sol et le compactage approprié de la terre n'ont pas été correctement effectués, un bon plancher d'entrepôt peut se désintégrer, car la terre en dessous peut se déposer. Dans des cas extrêmes, des bâtiments industriels ont été démolis parce que des réparations n'ont pas pu être effectuées sur des fondations et des sols mal installés.

Objectif de l'activité

Fournir une évaluation détaillée de l'état actuel et faire des recommandations pour la fondation du site et les dalles de plancher, pour inclure – mais sans s'y limiter – l'examen et l'évaluation des livrables suivants.

Résultat attendu : À la suite de l'évaluation, le projet, l'USAID et le ministère de la Santé devraient avoir une compréhension plus claire de la fondation actuelle, des améliorations nécessaires pour entreprendre les plans proposés, ou si la structure existante n'est plus récupérable et doit être retiré.

Garantie de construction

Le contracteur doit garantir que les travaux qu'il exécute (qu'ils soient physiques ou conseillés) seront exempts de tout défaut de fabrication et de matériaux pendant une période d'au moins un (1) an à compter de la date d'achèvement de ceux-ci. Chacun de ces contracteurs sera responsable du remplacement ou de la réparation, sans frais supplémentaires, de tous les travaux effectués ou fournis conformément à son contrat qui deviendront défectueux dans un délai d'un (1) an après l'achèvement des travaux qu'il exécute. La correction de ces travaux comprendra, sans frais supplémentaires, tous les frais et dommages supplémentaires (à l'exclusion des dommages consécutifs et punitifs) liés à un tel enlèvement ou remplacement de tout ou partie des travaux, et / ou du bâtiment et / ou des espaces communs des travaux qui pourraient en être endommagés ou perturbés. Toutes ces garanties ou garanties quant aux matériaux ou à l'exécution ou à l'égard des travaux doivent être contenues dans le contrat avec le contracteur qui doit être rédigé de telle sorte que ces garanties ou garanties s'appliquent au bénéfice du propriétaire et du locataire, selon leurs des intérêts peuvent apparaître et peuvent être directement appliqués par l'un ou l'autre.

II.5. Activités : Les activités suivantes ne sont pas censées constituer une liste complète et définitive pour mener une évaluation appropriée de la fondation. On s'attend à ce que le soumissionnaire fasse rapport à l'équipe HSS de Chemonics si des activités supplémentaires sont nécessaires pour déterminer l'étendue et l'état complet de la fondation.

L'offrant retenu doit réaliser les activités suivantes, conformément au calendrier ci-dessous :

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 2 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 1 : L'inspection de tous les dessins d'architecture existants pour établir une base de référence pour déterminer les travaux de béton/maçonnerie qui ont été effectués conformément aux normes internationales de construction.

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 4 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 2 : Échantillons de base pour dalles coulées sur le sol, les semelles, et les piliers

Activité n ° 3 : Capacité structurelle, adéquation, et intégrité des travaux achevés analysés et évalués

Activité n ° 4 : Analyse du sol de la sous-couche, y compris l'analyse du compactage et de la dégradation de la terre.

Activité n ° 5 : Drainage du site/inspection du nivellement et calculs (devrait être une pente descendante minimale de 5% et se poursuivre sur au moins 4 mètres) pour déterminer un écoulement positif adéquat de l'eau.

Activité n ° 6 : Déterminer la LBV (valeur portante du sol) sous la dalle existante sur le sol et toutes les zones exposées à finir.

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 5 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 7 : Effectuer tous les calculs de charge relatifs à la fondation/structure (pour inclure les prises de pied, la dalle sur le sol, ou les piliers).

- Type de prise de pied (conception/design) et profondeur
- Barres d'armature (rebar) utilisé et quelle jauge
- Mélange de béton utilisé (résistance à la compression)
- Consistance d'affaissement utilisée

Activité n ° 8 : Énumérez les écarts ou les preuves dans la dalle partiellement complétée sur le sol :

- Une base de sol a-t-elle été utilisée ?
- Barres d'armature (rebar) utilisé ? (Jauge)
- Mélange de béton appliqué et résistance à la compression
- Consistance d'affaissement utilisée pendant la coulée
- Des joints de dilatation ont-ils été appliqués ? À quelle distance/envergure ?
- Décoloration
- Mise à l'échelle
- Effritement ou délaminage
- « Cracking »
- Rétrécissement plastique
- Craquage/curling
- Joints de dilatation ou de contrôle
- Points de contrôle utilisés
- Protubérances des utilitaires (liste des conditions)
- Preuve de tassement ou de déplacement de la dalle
- Preuve de perturbation de la sous-couche, dégradation dans les zones exposées
- Preuve de corrosion des barres d'armature (rebar) exposées ou des matériaux de renforcement en acier
- Preuve de mise en commun d'eau

Activité n ° 9 : Rapport structurel sur la détermination de la capacité des dalles coulées à résister à des contraintes mécaniques suffisantes pour supporter des MHE (chariots élévateurs à contrepoids), des véhicules de 30/40 tonnes dans les zones de réception/d'expédition, et des rayonnages à palettes entièrement chargés.

Activité n ° 10 : Rapport structurel sur la capacité, l'adéquation, et l'intégrité des travaux achevés.

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 6 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 11 : Fournir un relevé topographique de la propriété s'il n'en existe pas.

Activité n ° 12 : Inspecter/évaluer l'aménagement paysager existant, les arbustes et les arbres, sauf pour tout effet négatif facilement apparent sur les fondations/la structure du bâtiment, y compris les plans de labourage/d'enlèvement des arbustes et racines dangereux.

Activité n ° 13 : Inspecter toute structure physique ou approche d'entrée/sortie et les tabliers pour une application et interaction appropriée avec la structure proposée.

Activité n ° 14 : Niveau et planéité du sol en béton :

- Le contracteur fournira deux valeurs pour les travaux déjà réalisés sur la dalle coulée existante : les valeurs globales spécifiées (SOV) pour planéité du sol (FF) et niveau du sol (FL), ainsi que les valeurs locales minimales (MLV) pour FF et FL.
- Les valeurs locales minimales fournissent des critères pour les valeurs FF et FL minimales admissibles pour chaque section de béton placée (ou pour chaque « coulée ») sur un projet. Les lectures MLV peuvent être enregistrées pour un étage individuel ou plusieurs lectures MLV peuvent être prises sur un grand étage composé de plusieurs sections (« verse »). Les critères de valeur locale minimale seront souvent inférieurs (moins plats/niveau) que les valeurs globales spécifiées pour permettre une marge d'erreur lors de la mise en place du béton. Référence ASTM E1155 (ou équivalent à la norme locale ou régionale), la méthode de test standard pour déterminer la planéité du sol FF et les nombres de nivellement du sol FL.

Limitations/exclusions (s'appliquent aux travaux installés par d'autres)

- Non responsable des prises de pied ou des fondations cachées/dissimulées sous le niveau de finition/l'élévation du plancher.
- Non responsable de l'inspection/évaluation de tous les poteaux et poutres en acier de construction cachés de la vue.
- Non responsable de toute ligne d'approvisionnement ou de drainage cachée, des câbles d'approvisionnement ou de communication Internet sous la dalle existante sur le sol ou le nivellement terminé.
- Toute constatation de l'inspection réelle entraînant un impact négatif ou une insuffisance substantielle du fonctionnement structurel et mécanique final de l'entrepôt proposé.
- Non responsable de toute inspection de l'état de l'eau (validation de l'approvisionnement des sprinklers, approvisionnement en eau régulière ou drainage), travaux ou exigences électriques, de gaz ou de communication.

Les activités suivantes devraient être achevées dans les 8 semaines suivant la signature du contrat :

Activité n ° 15 : Rapport technique comprenant au minimum

- Briefing initial de pays
- Rapport technique détaillant les activités suivantes (Rapport sur les résultats de l'enquête de la fondation : projet d'entrepôt en Guinée), toutes les activités d'assainissement comprenant des recommandations
- Effectuer des appels hebdomadaires de mise à jour lors de la revue entre le bureau de terrain (FO) et le siège de PSM

- Recommandations pour confirmer ou réviser les éléments de conception de l'entrepôt sur la base d'une revue approfondie des documents
- Conseiller sur les mesures pour sécuriser toutes les zones de la fondation jugées utilisables/intactes
- De-brief de pays

A.3. Livrables

Le sous-traitant doit livrer à Chemonics les produits livrables suivants, conformément au calendrier établi à la section A.4 ci-dessous.

A.4. Calendrier des livrables

L'offrant retenu doit soumettre les livrables décrits ci-dessus conformément au calendrier des livrables suivant :

Numéro de livrable	Nom du livrable	Date d'échéance
1	Rapport Technique Finale (Final Technical report)	8 semaines suivant la signature du contrat

* Les numéros et noms des livrables font référence à ceux décrits en détail au II.3 ci-dessus.

Chemonics se réserve le droit unilatéral de résilier ce contrat de sous-traitance à prix fixe à tout moment, en payant tous les livrables achevés au moment de la résiliation et une part au prorata de tout livrable en cours, conformément à la clause FAR 52.249-1, Résiliation pour commodité du gouvernement (prix fixe) (version abrégée) (avril 1984), qui est intégré par renvoi aux présentes.

Chemonics peut ordonner des modifications dans la portée des travaux ci-dessus conformément à la clause 52.243-1 (Alt.III) du Règlement fédéral sur les acquisitions (FAR), Modifications - Prix fixe, qui est intégrée par référence aux présentes.

Toute modification du scope of work et/ou livrables du sous-traitant nécessite une autorisation écrite préalable de Chemonics via une modification de ce sous-contrat.

Section B. Section B. Création de rapports et direction technique

(a) Seul le vice-président principal de Chemonics est habilité au nom de Chemonics à apporter des modifications à ce contrat de sous-traitance. Toutes les modifications doivent être identifiées comme telles par écrit et exécutées par les parties.

(b) Cheikh Gassama, le Directeur de Pays, sera responsable du suivi des performances du Sous-traitant dans le cadre de ce contrat de sous-traitance à prix fixe, et pourra de temps à autre apporter son assistance ou donner des conseils techniques ou discuter ou effectuer un échange d'informations avec le personnel du Sous-traitant concernant les travaux ci-dessus. Aucune action de ce type ne sera considérée comme un changement en vertu de la clause « Modifications » du présent contrat de sous-traitance et ne sera pas la base d'un ajustement équitable. Le Directeur de Pays, ou son représentant, a l'autorité de demander, d'inspecter, et d'accepter tous les services, rapports, et produits requis.

(c) Sauf indication contraire dans les présentes, toutes les notifications à fournir par le sous-traitant doivent être faites par écrit et envoyées au Directeur de Pays ou à un autre membre du personnel autorisé du projet.

Section C. Période d'exécution

La date d'entrée en vigueur du présent contrat de sous-traitance à prix fixe est à déterminer, la date d'achèvement étant [à déterminer]. Le Sous-traitant doit livrer les éléments livrables énoncés à la section A., Contexte, Scope of Work, Livrables et Calendrier des livrables à Cheikh Gassama conformément au calendrier qui y est stipulé.

Dans le cas où le Sous-traitant manque de faire avancer les travaux de sorte à compromettre l'exécution de ce contrat de sous-traitance à prix fixe, ou n'est pas en mesure de respecter les termes du présent contrat à prix fixe dans le délai imparti, le Sous-traitant devra en informer Chemonics immédiatement et Chemonics aura droit à la résiliation sommaire du présent contrat à prix fixe sur avis écrit au Sous-traitant conformément à la Clause FAR 52.249-8 y afférant, Défaut (fourniture et service à prix fixe).

Section D. Contrat de sous-traitance à prix fixe, Facturation, et Paiement

D.1. Contrat de sous-traitance à prix fixe

En contrepartie de la livraison de tous les produits et/ou services stipulés à la Section A., Chemonics paiera au Sous-traitant un montant total de [à déterminer]. Ce chiffre représente le prix total du présent contrat de sous-traitance et est fixé pour la période d'exécution décrite à la Section C., Période d'exécution.

D.2. Facturation

Après acceptation des éléments livrables du contrat décrits dans la Section A. Contexte, étendue des travaux, livrables et calendrier des livrables, par le représentant de Chemonics, identifié dans le présent document, le Sous-traitant doit envoyer une facture originale à GHSC-PSM pour être payé. La facture doit être envoyée à l'attention de [à déterminer] et doit contenir les informations suivantes : a) numéro du contrat de sous-traitance ; b) livrables livrés et acceptés ; c) montant total dû exprimé en **GNF**, conformément à la Section D.1., ci-dessus ; et d) les informations de paiement du compte autorisé mentionné à la Section D.3, ci-dessous.

D.3. Informations du compte de paiement

Chemonics paiera au Sous-traitant le montant correspondant aux factures complètes, approuvées et envoyées conformément aux conditions des présentes par chèque à l'adresse officielle du Sous-traitant ou sur le compte autorisé suivant :

Titulaire du compte : (INSERT Account name provided by the Subcontractor)

Nom de banque : (INSERT Subcontractor's bank name)

Adresse de la banque ou de la succursale : (INSERT Subcontractor's bank address or branch location)

Numéro de compte: (INSERT Subcontractor's bank account SWIFT and IBAN reference as applicable)

D.4. Paiement

Chemonics paiera la facture du Sous-traitant dans un délai de trente (30) jours ouvrables après a) l'approbation par Chemonics des éléments livrables du Sous-traitant, et b) la réception par Chemonics de la facture du Sous-traitant. Le règlement s'effectuera en GNF, et sera versé sur le compte spécifié à la Section D.3.

{Section E – Section Z}

[À déterminer]

Annexe 1 Lettre de motivation

[Soumissionnaire : insérer date]

Cheikh Gassama
Global Health Supply Chain Program – Procurement and Supply Management
Chemonics International
Parcelle 01-15 sise à Kipe, Commune de Ratoma, Conakry Guinea

Référence : Appel d'Offres (Request for Proposals) Chemonics-GIN-001

Sujet : Propositions techniques et de coûts de [Soumissionnaire : insérer nom de l'organisation]

Cher M. Cheikh Gassama :

[Soumissionnaire : insérer nom de l'organisation] a le plaisir de soumettre sa proposition concernant la demande de propositions susmentionnée. À cet effet, nous sommes heureux de fournir les informations ci-dessous :

Nom du représentant de l'organisation	_____
Nom de l'offrant	_____
Type d'organisation	_____
Numéro d'identification fiscale	_____
Numéro DUNS	_____
Adresse	_____
Adresse 2	_____
Téléphone	_____
Fax	_____
E-mail	_____

Comme l'exige la section I, I.7, nous confirmons que notre proposition, y compris la proposition de coût, restera valable pendant 90 jours après la date limite de la proposition.

Nous sommes également heureux de fournir les annexes suivantes contenant les informations demandées dans l'appel d'offres :

[Soumissionnaire : Il incombe à chaque offrant d'examiner clairement la demande de propositions et ses exigences. Il est de la responsabilité de chaque offrant d'identifier toutes les annexes requises et de les inclure]

- I. Copie de l'inscription ou de l'incorporation au registre public, ou document équivalent du bureau gouvernemental où l'offrant est inscrit.
- II. Copie de l'enregistrement fiscal de l'organisation, ou document équivalent.
- III. Copie de la licence commerciale, ou document équivalent.
- IV. Évidence de Déclaration de Responsabilité.

Cordialement,

Signature

[Soumissionnaire : insérer nom du représentant de l'organisation]

[Soumissionnaire : insérer nom de l'organisation]

Annexe 2 Guide pour créer une proposition financière pour contrat de sous-traitance à prix fixe

Le but de cette annexe est de guider les offrants dans la création d'un budget pour leur proposition de coûts. Étant donné que le contrat de sous-traitance sera financé dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement des États-Unis, il est important que les budgets de tous les offrants soient conformes à ce format standard. Il est donc fortement recommandé aux offrants de suivre les étapes décrites ci-dessous.

En aucun cas, les informations sur les coûts ne peuvent être incluses dans la proposition technique. Aucune information de coût ou aucun prix, qu'il s'agisse de livrables ou d'éléments de campagne, ne peut être inclus dans la proposition technique. Les informations sur les coûts ne doivent figurer que dans la proposition de coûts.

Étape 1 : Concevez la proposition technique. Les offrants devraient examiner le marché de l'activité proposée et évaluer de façon réaliste comment ils peuvent répondre aux besoins décrits dans cet appel d'offres, en particulier à la section II. Les offrants devraient présenter et décrire cette évaluation dans leurs propositions techniques.

Étape 2 : Déterminez les coûts de base associés à chaque livrable. Les offrants devraient considérer la meilleure estimation des coûts associés à chaque produit livrable, qui devrait inclure coûts labours et tous coûts non-labours ; par ex. d'autres coûts directs, tels que les frais supplémentaires, les indemnités, les déplacements et le transport, etc.

Étape 3 : Créez un budget pour la proposition de coût. Chaque offrant doit créer un budget à l'aide d'un tableur compatible avec MS Excel. La période budgétaire doit suivre la période de proposition technique. Un exemple de budget est présenté sur la page suivante. Tous les articles et services doivent être clairement étiquetés et inclure le prix total offert. Le budget détaillé doit afficher les principaux éléments de campagne, y compris, par exemple :

1. Salaires
2. Coûts indirects
3. Tous autres coûts applicables aux travaux
4. DBA – voir clause I. 11

Toutes les informations sur les coûts doivent être exprimées en GNF pour les offrants locaux et en USD pour les offrants internationaux.

Étape 4 : Rédigez le récit du budget. Les tableaux doivent être accompagnés de notes écrites en MS Word qui expliquent chaque ligne de coût et pourquoi un coût est budgété, ainsi que la façon dont le montant est raisonnable. Les informations justificatives doivent être fournies avec suffisamment de détails pour permettre une analyse complète de chaque élément de coût ou ligne. Chemonics se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur les coûts si le comité d'évaluation a des inquiétudes sur la raisonnable, au réalisme, ou à l'exactitude du coût proposé par l'offrant.

S'il est de pratique courante que l'offrant budgétise des taux indirects (par exemple, frais généraux, marginaux, administratifs, ou autres). Les offrants doivent expliquer les tarifs et la base d'application des tarifs dans le descriptif du budget. Chemonics se réserve le droit de demander des informations supplémentaires pour justifier les tarifs indirects d'un offrant.

Example de budget

Les offrants devraient réviser les lignes budgétaires en accord des réponses aux exigences techniques et financières de cet appel d'offres.

Design, Production, and Distribution of Communications Materials to District Courts			
Deliverable	Base	Rate	Total
Deliverable No. 1: Draft Communication Materials			
Design Specialist (daily rate)	6	\$400	\$2,400
Operations Manager (daily rate)	3	\$500	\$1,500
Software Lisence	1	\$1,500	\$1,500
<i>Total, Deliverable 1</i>			\$5,400
Deliverable No. 2: Printed Communication Materials			
Design Specialist (daily rate)	3	\$400	\$1,200
Operations Manager (daily rate)	2	\$500	\$1,000
Pamphlet Paper	500	\$2	\$1,000
Printing Ink	1	\$1,000	\$1,000
<i>Total, Deliverable 2</i>			\$4,200
Deliverable No. 3: Proof of Distribution of Materials to Districts 1-4			
Operations Manager (daily rate)	1	\$500	\$500
Logistics Manager (daily rate)	4	\$200	\$800
Truck Rental and Fuel	1	\$2,000	\$2,000
Per Diem for Logistics Manager	3	\$75	\$225
<i>Total, Deliverable 3</i>			\$3,525
Deliverable No. 4: Proof of Distribution of Materials to Districts 5-8			
Operations Manager (daily rate)	1	\$500	\$500
Logistics Manager (daily rate)	4	\$200	\$800
Truck Rental and Fuel	1	\$2,000	\$2,000
Per Diem for Logistics Manager	3	\$75	\$225
<i>Total, Deliverable 4</i>			\$3,525
Grand Total			\$16,650

Annexe 3 Certifications requises

REPRÉSENTATION D'UNE ORGANISATION CONCERNANT UNE RESPONSABILITÉ FISCALE DÉLINQUENTE OU UNE CONVICTION POUR PRATIQUE CRIMINELLE (Août 2014) / REPRESENTATION BY ORGANIZATION REGARDING A DELINQUENT TAX LIABILITY OR A FELONY CRIMINAL CONVICTION (August 2014)

(a) Conformément à l'article 7073 de la loi de finances consolidée de 2014 (Pub. L. 113-76), aucun des fonds mis à disposition par cette loi ne peut être utilisé pour conclure une subvention d'aide avec une organisation qui / In accordance with section 7073 of the Consolidated Appropriations Act, 2014 (Pub. L. 113-76) none of the funds made available by that Act may be used to enter into an assistance award with any organization that –

(1) A été reconnu coupable d'une infraction pénale en vertu d'une loi fédérale au cours des 24 mois précédents, lorsque l'agence adjudicatrice a directement connaissance de la condamnation, à moins que l'agence n'ait considéré, conformément à ses procédures, que cette action supplémentaire n'est pas nécessaire pour protéger les intérêts du gouvernement; ou / Was “convicted of a felony criminal violation under any Federal law within the preceding 24 months, where the awarding agency has direct knowledge of the conviction, unless the agency has considered, in accordance with its procedures, that this further action is not necessary to protect the interests of the Government”; or

(2) A une dette fiscale fédérale impayée qui a été évaluée pour laquelle tous les recours judiciaires et administratifs ont été épuisés ou sont devenus caduques, et qui n'est pas payée en temps opportun conformément à un accord avec l'autorité responsable de la perception de la taxe responsabilité civile, lorsque l'organisme adjudicateur a une connaissance directe de la dette fiscale impayée, à moins que l'organisme fédéral n'ait considéré, conformément à ses procédures, que cette action supplémentaire n'est pas nécessaire pour protéger les intérêts du gouvernement. / Has any “unpaid Federal tax liability that has been assessed for which all judicial and administrative remedies have been exhausted or have lapsed, and that is not being paid in a timely manner pursuant to an agreement with the authority responsible for collecting the tax liability, where the awarding agency has direct knowledge of the unpaid tax liability, unless the Federal agency has considered, in accordance with its procedures, that this further action is not necessary to protect the interests of the Government”.

Aux fins de l'article 7073, c'est la politique de l'USAID qu'aucune décision ne peut être accordée à une organisation couverte par (1) ou (2) ci-dessus, à moins que la Division de Conformité M/OAA n'ait déterminé qu'une suspension ou une exclusion n'est pas nécessaire pour protéger les intérêts du gouvernement. / For the purposes of section 7073, it is USAID's policy that no award may be made to any organization covered by (1) or (2) above, unless the M/OAA Compliance Division has made a determination that suspension or debarment is not necessary to protect the interests of the Government.

(b) Représentation du candidat / Applicant Representation:

(1) Le demandeur déclare qu'il est n'est pas une organisation qui a été reconnue coupable d'une infraction pénale en vertu d'une loi fédérale au cours des 24 mois précédents / The Applicant represents that it is is not an organization that was convicted of a felony criminal violation under a Federal law within the preceding 24 months.

(2) Le demandeur déclare qu'il est n'est pas une organisation qui a une dette fiscale fédérale impayée qui a été évaluée pour laquelle tous les recours judiciaires et administratifs ont été épuisés ou sont devenus caduques, et qui n'est pas payée dans un en temps opportun conformément à un accord avec l'autorité chargée de la perception de l'impôt à payer. / The Applicant represents that it is is not an organization that has any unpaid Federal tax liability that has been assessed for which all judicial and administrative remedies have been exhausted or have lapsed, and that is not being paid in a timely manner pursuant to an agreement with the authority responsible for collecting the tax liability.

Signature

Nom

Titre

Date

Annexe 3 Certifications requises

Interdiction de fournir une aide fédérale aux entités qui exigent certains accords de confidentialité interne - Représentation (Mai 2017) / Prohibition on Providing Federal Assistance to Entities that Require Certain Internal Confidentiality Agreements – Representation (May 2017)

(a) Définitions / Definitions

« Contrat » a la signification donnée dans 2 CFR Partie 200. / “Contract” has the meaning given in 2 CFR Part 200.

« Contracteur » signifie une entité qui reçoit un contrat tel que défini dans 2 CFR Part 200. / “Contractor” means an entity that receives a contract as defined in 2 CFR Part 200.

« Accord ou déclaration de confidentialité interne » désigne un accord de confidentialité ou toute autre déclaration écrite que le destinataire demande à l'un de ses employés ou sous-bénéficiaires de signer concernant la non-divulgence des informations du destinataire, sauf qu'il n'inclut pas les accords de confidentialité découlant d'un litige civil ou d'accords de confidentialité que les employés bénéficiaires ou les sous-bénéficiaires signent à la demande d'une agence fédérale. / “Internal confidentiality agreement or statement” means a confidentiality agreement or any other written statement that the recipient requires any of its employees or subrecipients to sign regarding nondisclosure of recipient information, except that it does not include confidentiality agreements arising out of civil litigation or confidentiality agreements that recipient employees or subrecipients sign at the behest of a Federal agency.

« Subaward » a la signification donnée dans 2 CFR Part 200. / “Subaward” has the meaning given in 2 CFR Part 200.

« Sous-bénéficiaire » a la signification donnée dans 2 CFR Partie 200. / “Subrecipient” has the meaning given in 2 CFR Part 200.

(b) Conformément à l'article 743 de la division E, titre VII, de la loi de 2015 sur les crédits consolidés et permanents (Pub. L. 113-235) et ses dispositions successives dans les lois de crédits ultérieures (et telles que prorogées dans les résolutions permanentes), les organismes gouvernementaux ne sont pas autorisés à utiliser des fonds affectés (ou autrement rendus disponibles) pour une assistance fédérale à une entité non fédérale qui exige de ses employés, sous-bénéficiaires ou sous-traitants cherchant à signaler le gaspillage, la fraude ou les abus de signer des accords de confidentialité internes ou des déclarations qui interdisent ou autrement empêcher ses employés, sous-bénéficiaires ou sous-traitants de signaler légalement ces déchets, fraudes ou abus à un enquêteur désigné ou à un représentant des forces de l'ordre d'un ministère ou organisme fédéral autorisé à recevoir de telles informations. / In accordance with section 743 of Division E, Title VII, of the Consolidated and Further Continuing Appropriations Act, 2015 (Pub. L. 113-235) and its successor provisions in subsequent appropriations acts (and as extended in continuing resolutions), Government agencies are not permitted to use funds appropriated (or otherwise made available) for federal assistance to a non-Federal entity that requires its employees, subrecipients, or contractors seeking to report waste, fraud, or abuse to sign internal confidentiality agreements or statements that prohibit or otherwise restrict its employees, subrecipients, or contractors from lawfully reporting such waste, fraud, or abuse to a designated investigative or law enforcement representative of a Federal department or agency authorized to receive such information.

(c) L'interdiction énoncée au paragraphe (b) de cette disposition ne contrevient pas aux exigences applicables au formulaire standard 312, (accord de non-divulgence d'informations classifiées), au formulaire 4414 (accord de non-divulgence d'informations compartimentées sensibles) ou à tout autre formulaire émis par un ministère ou organisme fédéral régissant le non-divulgence d'informations classifiées. / The prohibition in paragraph (b) of this provision does not contravene requirements applicable to Standard Form 312, (Classified Information Nondisclosure Agreement), Form 4414 (Sensitive Compartmented Information Nondisclosure Agreement), or any other form issued by a Federal department or agency governing the nondisclosure of classified information.

(d) Représentation. En soumettant sa demande, le destinataire potentiel déclare qu'il n'obligera pas ses employés, sous-bénéficiaires ou sous-traitants à signer ou à se conformer à des accords ou déclarations de confidentialité internes interdisant ou restreignant d'une autre manière ses employés, sous-bénéficiaires ou sous-traitants de signaler légalement les déchets, les fraudes, ou un abus lié à l'exécution d'une sentence fédérale à un représentant désigné chargé de l'enquête ou de l'application de la loi d'un ministère ou d'un organisme fédéral autorisé à recevoir de telles informations (par exemple, le Bureau de l'Agence de l'Inspecteur général). / Representation. By submission of its application, the prospective recipient represents that it will not require its employees, subrecipients, or contractors to sign or comply with internal confidentiality agreements or statements prohibiting or otherwise restricting its employees, subrecipients, or contractors from lawfully reporting waste, fraud, or abuse related to the performance of a Federal award to a designated investigative or law enforcement representative of a Federal department or agency authorized to receive such information (for example, the Agency Office of the Inspector General).

Signature

Nom

Titre

Date

Annexe 4

Guide d'enregistrement DUNS et SAM

Qu'est-ce que DUNS ?

Le Data Universal Numbering System (DUNS) est un système développé et réglementé par Dun & Bradstreet (D&B) - une société qui fournit des informations sur les sociétés à utiliser dans les décisions de crédit - qui attribue un identifiant numérique unique, appelé numéro DUNS, à une seule entité commerciale. La base de données DUNS contient plus de 100 millions d'entrées pour les entreprises du monde entier et est utilisée par le gouvernement des États-Unis, les Nations Unies et la Commission européenne pour identifier les entreprises. Le numéro DUNS est largement utilisé par les entités commerciales et fédérales et a été adopté comme identifiant d'entreprise standard pour le commerce électronique fédéral en octobre 1994. Le numéro DUNS a également été incorporé dans le Federal Acquisition Regulation (FAR) en avril 1998 en tant qu'entrepreneur du gouvernement fédéral code d'identification pour toutes les activités liées aux achats.

Pourquoi me demande-t-on d'obtenir un numéro DUNS ?

a La loi des États-Unis – en particulier la Federal Funding Accountability and Transparency Act de 2006 (Pub.L.109-282), telle que modifiée par l'article 6202 de la Government Funding Transparency Act de 2008 (Pub.L.110-252) – en font une obligation pour toutes les entités faisant affaire avec le gouvernement américain d'être enregistrées, actuellement par le biais du système de gestion des récompenses, sur un site Web unique, gratuit et accessible au public, qui comprend des informations sur chaque récompense fédérale. Dans le cadre de cette exigence de déclaration, les entrepreneurs principaux tels que Chemonics doivent déclarer les informations sur les sous-subsidies éligibles, comme indiqué dans FAR 52.204-10 et 2CFR Partie 170. Chemonics est tenue de déclarer les contrats de sous-traitance avec une attribution d'une valeur supérieure ou égale à US\$30,000 sous un prime contrat et sous-subsidies en vertu de subventions ou d'accords de coopération de premier ordre obligeant des fonds de US\$25,000 ou plus, qu'ils soient basés aux États-Unis ou localement. Étant donné que le gouvernement américain utilise les numéros DUNS pour identifier de manière unique les entreprises et les organisations, Chemonics est tenu de saisir les données de sous-subsidie avec un numéro DUNS correspondant.

Y a-t-il des frais pour obtenir un numéro DUNS ?

Non. L'obtention d'un numéro DUNS est absolument gratuite pour toutes les entités faisant affaire avec le gouvernement fédéral. Cela comprend les entrepreneurs actuels et potentiels, les bénéficiaires de subventions et les bénéficiaires de prêts.

Comment obtenir un numéro DUNS?

Les numéros DUNS peuvent être obtenus en ligne à l'adresse <http://fedgov.dnb.com/webform/pages/CCRSearch.jsp> ou par téléphone au +1-800-234-3867 (pour les demandes aux États-Unis, à Porto Rico et aux îles Vierges uniquement).

De quelles informations ai-je besoin pour obtenir un numéro DUNS?

Pour demander un numéro DUNS, vous devrez fournir les informations suivantes:

- Nom légal et structure
- Nom sous lequel l'entreprise fait affaires (Doing Business As (DBA)) ou autre nom sous lequel votre organisation est généralement reconnue

- Adresse physique, ville, état et code postal
- Adresse postale (si distincte)
- Numéro de téléphone
- Nom du contact
- Nombre d'employés sur votre site
- Description des opérations et code associé (code SIC disponible sur <https://www.osha.gov/pls/imis/sicsearch.html>)
- Informations sur les ventes et les revenus annuels
- Nom et adresse du siège (s'il existe une relation hiérarchique avec une société mère)

Combien de temps faut-il pour obtenir un numéro DUNS ?

Dans des circonstances normales, le DUNS est émis dans un délai de 1 à 2 jour ouvrable lors de l'utilisation du processus de formulaire Web D&B. Si demandé par téléphone, un DUNS peut généralement être fourni immédiatement.

Existe-t-il des exemptions à l'exigence de numéro DUNS ?

Il peut y avoir des exemptions dans le cadre de contrats principaux spécifiques, en fonction des revenus de l'exercice précédent d'une organisation lors de la sélection pour une attribution de sous-contrat, ou Chemonics peut convenir que l'enregistrement à l'aide du processus de formulaire Web D&B n'est pas pratique dans certaines situations. Les organisations peuvent discuter de ces options avec le représentant Chemonics.

Qu'est-ce que CCR/SAM ?

L'enregistrement central des entrepreneurs (Central Contractor Registration - CCR) - qui recueillait, validait, stockait et diffusait des données à l'appui des missions d'acquisition et d'attribution d'agences - a été consolidé avec d'autres systèmes fédéraux dans le Système pour Gestion des Attributions / System for Award Management (SAM). SAM est un site Web officiel et gratuit géré par le gouvernement américain. Il n'y a aucun frais pour enregistrer ou maintenir votre enregistrement d'entité dans SAM.

Quand dois-je m'inscrire à SAM ?

Bien que l'enregistrement dans SAM ne soit pas requis pour les organisations recevant une subvention sous contrat, sous-contrat ou accord de coopération de Chemonics, Chemonics demande que les partenaires s'enregistrent dans SAM si l'organisation répond aux critères suivants exigeant un rapport de rémunération des cadres conformément aux réglementations FFATA référencées ci-dessus.

L'enregistrement SAM.gov permet à une organisation de rapporter directement des informations et de gérer ses données organisationnelles au lieu de les fournir à Chemonics. Un rapport sur la rémunération des dirigeants des cinq cadres les mieux rémunérés est requis pour une sous-subvention éligible si, au cours de l'exercice écoulé précédent de votre entreprise ou organisation, votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle appartient le numéro DUNS) :

- (1) a reçu 80 pour cent ou plus de ses revenus bruts annuels sous forme de contrats, de sous-contrats, de prêts, de subventions, de sous-subventions et/ou d'accords de coopération fédéraux américains ; **et,**
- (2) US\$25,000 ou plus de revenus bruts annuels provenant de contrats fédéraux américains, de sous-contrats, de prêts, de subventions, de sous-subventions et / ou d'accords de coopération ; **et,**

(3) Le public **n'a pas** accès aux informations sur la rémunération des dirigeants de votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle appartient le numéro DUNS qu'il a fourni) par le biais de rapports périodiques déposés en vertu de l'article 13 (a) ou 15 (d) de la Securities Exchange Act de 1934 (15 USC 78m (a), 78o (d)) ou article 6104 du US Internal Revenue Code de 1986.

Si votre organisation correspond aux critères de déclaration de la rémunération des dirigeants, les sections suivantes de ce document décrivent les avantages et la procédure d'enregistrement dans SAM.gov. L'inscription peut être initiée sur <https://www.sam.gov>. Il n'y a AUCUN frais d'inscription à ce site.

Pourquoi devrais-je m'inscrire à SAM ?

Chemomics recommande que les partenaires s'inscrivent dans SAM pour faciliter leur gestion des données organisationnelles et des certifications liées à tout financement fédéral américain, y compris les rapports de rémunération des dirigeants requis. Un rapport sur la rémunération des dirigeants pour les cinq dirigeants les mieux rémunérés est requis dans le cadre de la déclaration d'une sous-prime éligible si:

- a. Au cours de l'année fiscale précédent de votre entreprise ou organisation, votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle appartient le numéro DUNS) a reçu (1) 80% ou plus de ses revenus bruts annuels sous forme de contrats, de sous-traitants, de prêts, de subventions et de sous-subventions du gouvernement fédéral américain. et/ou accords de coopération; et (2) US\$25,000 ou plus de revenus bruts annuels provenant de contrats fédéraux américains, de sous-contrats, de prêts, de subventions, de sous-subventions et / ou d'accords de coopération; et,
- b. Le public n'a pas accès aux informations sur la rémunération des dirigeants de votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle appartient le numéro DUNS qu'il a fourni) par le biais de rapports périodiques déposés en vertu de l'article 13 (a) ou 15 (d) de la Securities Exchange Act de 1934 (15 USC 78m (a), 78o (d)) ou article 6104 du US Internal Revenue Code de 1986.

Quels avantages puis-je retirer de mon inscription à SAM ?

En vous inscrivant à SAM, vous avez la possibilité de soumissionner sur des marchés du gouvernement fédéral. Votre inscription ne garantit pas que vous remportiez un contrat gouvernemental ou que vous augmentiez votre niveau d'activité. L'inscription est simplement une condition préalable avant de soumissionner sur un contrat. SAM fournit également un emplacement de stockage central pour que le déclarant fournisse ses informations, plutôt que pour chaque agence fédérale ou entrepreneur principal séparément. Lorsque les informations sur votre entreprise changent, il vous suffit de documenter le changement dans un seul endroit pour que chaque agence gouvernementale fédérale dispose des informations les plus à jour.

Comment m'inscrire dans SAM ?

Suivez les instructions étape par étape pour vous inscrire à SAM pour les bourses d'assistance (dans le cadre de subventions / accords de coopération) à l'adresse:

https://www.sam.gov/sam/transcript/Quick_Guide_for_Grants_Registrations.pdf

Suivez les instructions étape par étape pour les enregistrements de contrats sur:

https://www.sam.gov/sam/transcript/Quick_Guide_for_Contract_Registrations.pdf

Vous devez avoir un numéro DUNS (Data Universal Numbering System) pour commencer l'un ou l'autre processus d'enregistrement.

Si vous disposez déjà des informations nécessaires (voir ci-dessous), l'inscription en ligne prend environ une heure, selon la taille et la complexité de votre entreprise ou organisation.

Quelles données sont nécessaires pour s'inscrire dans SAM ?

Les déclarants SAM sont tenus de soumettre des informations détaillées sur leur entreprise dans différentes catégories. Des informations supplémentaires non obligatoires sont également demandées. Les catégories d'informations requises et demandées comprennent :

- * Informations générales - Comprend, mais sans s'y limiter, le numéro DUNS, le code CAGE, le nom de l'entreprise, le numéro d'identification fiscale fédérale (NIF), l'emplacement, les reçus, les numéros d'employés et l'adresse du site Web.
- * Informations sur l'entreprise - Comprend, mais sans s'y limiter, le type d'organisation ou d'entreprise et les caractéristiques socio-économiques définies par l'ASB.
- * Information sur les produits et services - Comprend, mais sans s'y limiter, le code SCIAN, le code SIC, le code Produit Service (PSC) et le code de la Classification fédérale des approvisionnements (FSC).
- * Informations financières - Comprend, mais sans s'y limiter, l'institution financière, le numéro de routage de l'American Banking Association (ABA), le numéro de compte, l'adresse de paiement, le numéro de la boîte de verrouillage, les informations de la chambre de compensation automatisée (ACH) et les informations de carte de crédit.
- * Informations sur les points de contact (POC) - Comprend, mais sans s'y limiter, les points de contact principaux et alternatifs et le commerce électronique, les performances passées et les points de contact gouvernementaux. * Informations sur l'échange de données informatisées (EDI) * - Comprend, mais sans s'y limiter, le point de contact EDI et son téléphone, son adresse e-mail et son adresse physique. (* Remarque : les informations EDI sont facultatives et ne peuvent être fournies qu'aux entreprises souhaitant effectuer des transactions via EDI.)

Annexe 5

Lettre d'exemption fiscale de USAID / USAID Tax Exemption Letter



République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE DU BUDGET

N° 1843
N°...../MB/CAB...../

Conakry, le 18 DEC. 2017

Le Ministre

A
Madame la Représentante Résidente
de l'Agence Américaine pour le
Développement International (USAID)
en Guinée

Conakry ?

Objet : Attestation d'exonération de droits et taxes

Madame la Représentante Résidente,

J'ai l'honneur d'attester par la présente, que, les acquisitions de biens et services de l'USAID et de ses partenaires en Guinée sont exonérées de tout droit et taxe y compris la TVA et cela sans limitation de durée.

La délivrance de certificat d'exonération étant dorénavant interdite, la présente doit servir à la suspension de droits et taxes y compris la TVA pour vous et les ONGs et Firmes en partenariat avec vous, durant toute la présence de l'USAID en Guinée.

La Direction générale des douanes et la Direction nationale des impôts sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application stricte de la présente attestation d'exonération.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Représentante Résidente**, l'assurance de ma considération distinguée.

Mohamed L. DOUMBOUYA, Ph.D

CC:

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger
Madame le Ministre du Plan et de la Coopération Internationale
Monsieur le Directeur Général des Douanes
Monsieur le Directeur National des Impôts